



Projet d'accueil

Plaine communale

Congés de détente- février 2023



R.O.I.

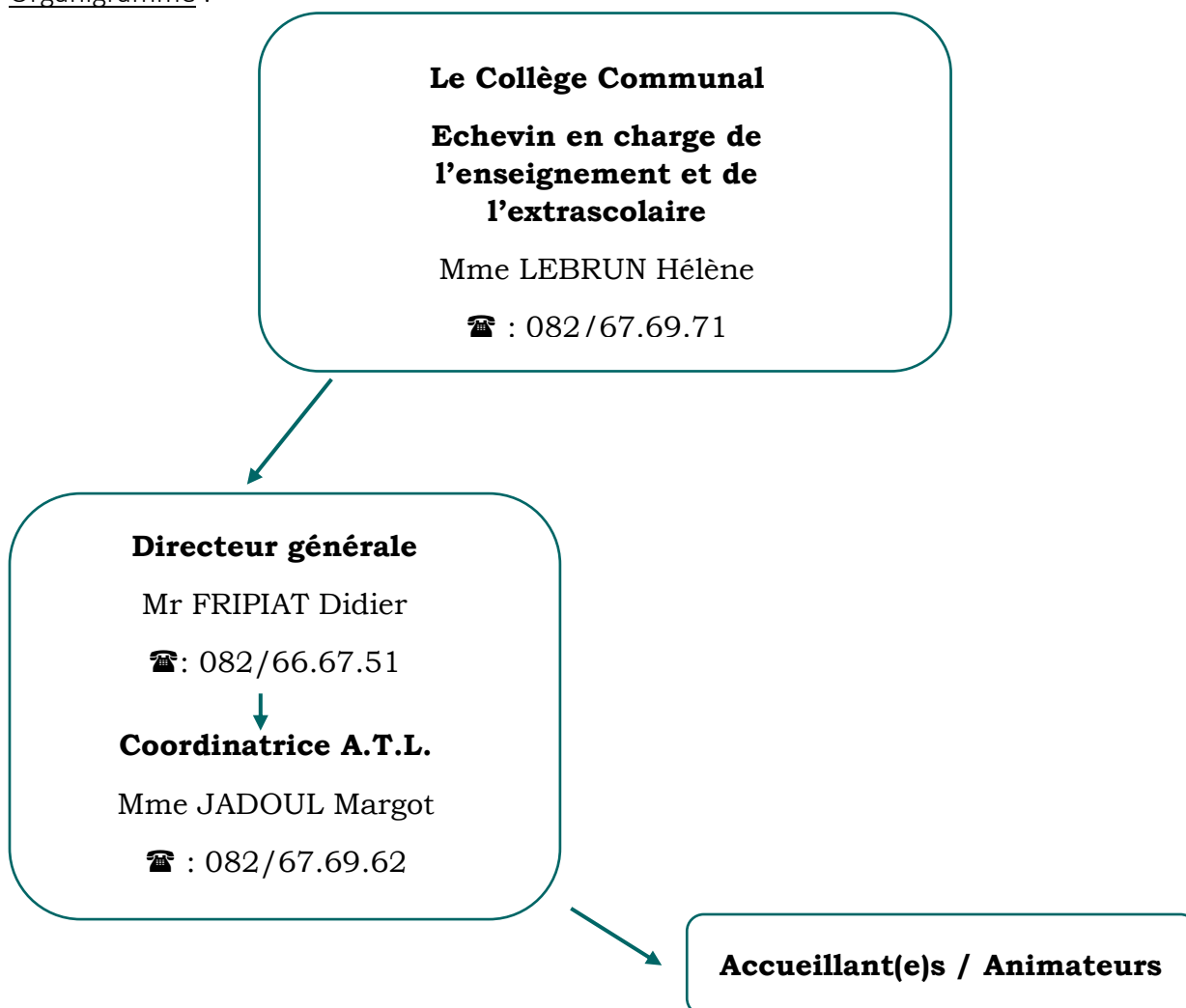
Ce R.O.I fixe les droits et obligations des bénéficiaires et de l'opérateur.

1. Identification du Pouvoir Organisateur

Administration communale, rue Saint-Roch, 15 5560 Houyet

☎ 082/66.67.51

Organigramme :



Personne de contact :

Mme JADOUL Margot

Coordinatrice A.T.L.

@ : atl@houyet.be ☎ 082/67.69.62

Les services d'accueil organisés par l'administration communale d'Houyet sont reconnus par l'O.N.E.

2. Les objectifs des plaines communales

Permettre aux enfants :

- De vivre des vacances dynamiques et épanouissantes au travers d'un programme d'activités organisées par le service ATL de la commune de HOUYET.
- De jouer, de prendre du plaisir,
- De pouvoir exprimer et partager ses émotions avec son groupe,
- De poser des choix et être à l'écoute des choix des copains et copines,
- De vivre des activités de coopération,
- De passer des vacances avec les copains,
- De valoriser le vivre ensemble,
- De pouvoir communiquer, donner son avis,
- De passer du temps en extérieur,
- De développer l'imagination.

3. L'encadrement

Coordinatrice de plaine :

Madame Margot JADOUL

Elle est responsable du bon déroulement de la plaine et est joignable de 08h30 à 16h30 au 082/67.69.62.

Encadrement :

Nous accueillons les enfants à partir de 2,5 ans. L'équipe d'animation est composée d'un coordinateur qualifié et de personnel ATL formé, qui travaille dans nos écoles.

Les groupes sont établis en fonction de l'âge entre 2.5 ans et 12 ans. Un animateur encadre un groupe de 8 enfants de moins de 6 ans ou un groupe de 12 enfants de plus de 6 ans.

4. La journée type

07h30	Accueil des enfants
09h00	Rassemblement de début de journée et début des activités
10h30	Collation
10h45	Reprise des activités
12h00	Dîner
13h00	Sieste pour les petits et temps libre surveillé pour moyens et les grands
13h30	Reprise des activités pour les moyens et les grands
15h15	Collation
15h30	Evaluation de la journée avec les enfants
16h00	Rassemblement de fin de journée et fin des activités
17h30	Fin de l'accueil

Horaires :

Accueil : de 07h30 à 9h00 le matin (07h00 sur demande)

de 16h à 17h30 l'après-midi (18h00 sur demande)

Activités encadrées, animées : de 9h à 16h

Les parents sont priés de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture. La plaine n'étant pas une garderie, des activités sont organisées durant la journée pour les enfants et le non-respect de l'horaire peut entraver le bon déroulement des activités.

Nos activités veulent favoriser la découverte et le développement des enfants, éventuellement avec des formateurs spécialisés, des clubs locaux. Nous proposons :

- Des jeux et activités sportives et de psychomotricité ;
- Des activités d'éveil artistiques et culturelles : chants, contes et légendes, activités d'éveil artistiques avec du matériel adéquat pour permettre aux enfants de développer leur imagination, leur sens de la créativité, inventer, fabriquer, s'exprimer ;
- Des activités extérieures et de découverte nature (promenades et jeux dans les bois et le village) pour permettre aux enfants de découvrir leur environnement naturel ;
- Des moments de détente et de loisir : jouets, jeux de société, livres, dessin, activités libres pour permettre aux enfants de se détendre, décompresser, profiter d'un moment récréatif et choisir ce qu'ils aiment.

Les programmes d'activités sont adaptés aux spécificités et aux demandes des enfants.

Ils visent à apprendre aux enfants à mieux se connaître et communiquer entre eux, à vivre en groupe harmonieusement, mais aussi à prendre confiance en eux et à développer leur autonomie.

5. Les modalités pratiques

Public :

La plaine accueille tous les enfants de 2,5 ans à 12 ans (ou fréquentant l'école primaire) de la commune de Houyet ou d'ailleurs, ayant un intérêt territorial.

Lieu :

La plaine se déroule dans les locaux de la Maison du village de Finnevaux.

Rue du Village, 32 - 5560 Finnevaux.

Date :

La plaine se déroulera du 20 au 24 février 2023.

Bus :

Pas de ramassage prévu.

6. Les inscriptions

Une **inscription officielle** est exigée ainsi qu'une **fiche santé**. Le paiement et la réception de la fiche santé confirment l'inscription, une invitation à payer vous sera envoyée dans les 5 à 10 jours suivant l'inscription.

Ces deux documents doivent impérativement être déposés à l'administration communale à l'attention de Madame Margot JADOUL ou envoyés par mail à atl@houyet.be **pour le 12 février 2023**.

Pour des raisons d'organisation, aucune inscription ne sera acceptée après la date butoir.

En cas de non-paiement ou non-réception de la fiche santé dans les délais, l'inscription est annulée.



Places limitées

7. Les modalités financières

Tarif et paiement :

1^{er} et 2^e enfant : 40€ par semaine.

Pour le 3^e enfant et les suivants : 35 € par semaine.

Informations :

- Une attestation de fréquentation est délivrée en fin de plaine afin de permettre une déduction fiscale.

- Certaines mutuelles proposent à leurs bénéficiaires un forfait de participation. Ces formulaires de mutuelle sont à déposer à l'accueil de l'administration communale à l'attention de Madame Margot Jadoul.

- **Le coût financier ne peut être un frein à la participation d'un enfant à la plaine.**

Les parents qui éprouvent des difficultés pour le paiement de l'inscription de leur(s) enfant(s) peuvent s'adresser aux assistants sociaux du CPAS.

Remboursements :

Il est prévu un remboursement de la redevance, au prorata du nombre de jours d'absence, à la suite d'une non-participation pour raison médicale.

8. Repas

Chaque enfant doit apporter son pique-nique, une gourde et une collation pour le matin. De l'eau à volonté est disponible.

Une soupe à midi et une collation pour le goûter sont offertes à chaque enfant.

Les sodas, chips et sucettes sont interdits.

9. Les effets personnels

Il est demandé aux parents des **moins de 4 ans** de les munir d'une tenue de rechange complète. Si nécessaire, fournir des langes et des lingettes en **quantité suffisante**. Pour les enfants qui font une sieste, il est préférable de les munir d'une couverture, d'un coussin, de leur tétine et/ou doudou.

La tenue des enfants doit être **adaptée à la météo**.

Il est recommandé de nommer tous les effets des enfants (vêtements, accessoires, sacs, gourdes, boîte à tartines, doudou, couverture, coussin, ...).

Les objets et vêtements perdus seront rassemblés au bureau de Mme Margot JADOUL (Administration communale de Houyet) pendant 1 mois et seront ensuite, donnés à une œuvre humanitaire.

L'introduction de tout matériel ou objet dangereux sur le site de la plaine est interdit.

Les GSM, smartphones, jeux électroniques et autres objets de valeurs doivent rester à la maison. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte et/ou de vol. Tout ce qui est interdit sera confisqué et rendu au parent le jour-même.

10. Santé, hygiène, sécurité

La plaine se déroule dans un **environnement sécurisé**. Les activités extérieures sont placées sous la surveillance des animateurs. Les parents sont tenus d'amener/récupérer leur enfant dans le local d'accueil ou la cour et de signaler son arrivée/départ à l'animateur.

Les parents doivent remplir une **fiche santé** lors de l'inscription. Les animateurs disposent de cette fiche santé ainsi que d'une trousse à pharmacie.

Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée d'un médecin, les animateurs peuvent administrer à bon escient du désinfectant, une pommade calmante en cas de piqûres ou réparatrice en cas de brûlure solaire.

En cas d'urgence, les parents/tuteurs sont avertis le plus rapidement possible. Néanmoins, s'ils ne sont pas joignables et que l'urgence le requiert, l'intervention se fera sans leur consentement.

Les enfants atteints de maladie contagieuse ne sont pas admis.

Les locaux et les sanitaires sont nettoyés chaque jour par un(e) technicien(ne) de surface.

En cas de sortie en forêt, il est recommandé aux parents **de vérifier une éventuelle présence de tique.**

11. Respect et savoir vivre

Afin de respecter le bien-être et l'épanouissement de chacun, l'enfant adoptera **une attitude et un langage correct** vis-à-vis de chacun.

Aucune violence physique ou morale ne sera tolérée, ni de la part d'un animateur envers les enfants ni de la part des enfants envers un animateur ou entre eux.

Nous demandons également que chacun **respecte son environnement, les locaux ainsi que le matériel** mis à disposition.

En cas de **non-respect, des mesures seront prises.**

12. Droit à l'image

Les parents doivent remplir une « fiche droit à l'image » lors de l'inscription marquant ou/non leur accord pour la prise et/ou la diffusion de photographies.

Le but ? Certaines photos pourraient illustrer les parutions du service ATL dans le respect du droit à l'image si vous avez donné votre accord lors de l'inscription.

13. Personnes autorisées à reprendre l'enfant

Par mesure de sécurité, il est demandé aux parents d'indiquer sur la fiche d'inscription le nom des personnes autorisées à venir chercher l'enfant.

En cas de litige concernant une garde partagée ou un droit de garde, une copie du jugement sera remise à la coordinatrice de plaine à l'inscription.

14. Assurance

Une assurance « responsabilité civile et accident corporel » pour tous les enfants fréquentant la plaine a été souscrite auprès du bureau d'assurance Jean DETHISE à Houyet par l'administration communale de Houyet.

Projet pédagogique

Pourquoi organiser une plaine ?

L'administration communale de Houyet souhaite offrir aux citoyens de sa commune, un service axé sur l'accueil des enfants pendant leurs congés scolaires de détente.

Cet accueil répond à des besoins parentaux : lieux d'accueil de qualité pour tout parent et pour les parents pendant leur activité professionnelle, soutien social pour des parents en difficulté, personnel d'encadrement formé au travail d'animation, activités qui assurent le bien-être et l'épanouissement de l'enfant, etc.

Les plaines sont principalement un partenaire de l'éducation en participant au développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants accueillis.

Qui accueillons-nous ?

La plaine est un service d'accueil extrascolaire non résidentiel, encadré par une équipe d'animation, qui est accessible à tous les enfants de 2,5 ans à 12 ans, résidant sur l'entité de Houyet ou ayant un intérêt territorial, sans distinction de nationalité, d'opinion religieuse, politique ou philosophique.

Le nombre d'enfants accueillis est limité par la capacité du bâtiment et plus précisément par les locaux mis à disposition.

Que souhaitons-nous offrir aux enfants ?

Notre but est d'offrir aux enfants des activités ludiques et variées, sportives et culturelles, adaptées à leurs âges, à leurs besoins et à leurs envies, en leur laissant la possibilité d'exprimer leur créativité et en encourageant leurs initiatives au sein d'un groupe. Nous leur laissons également simplement du « temps libre » pour profiter de leurs vacances.

Les activités proposées répondent ainsi aux normes du décret centres de vacances.

Le thème de cette année est : Tête à BD, t'es ta BD. Le programme d'activités va donc tourner autour de la bande dessinée.

Ce thème a pour objectif principal de faire redécouvrir la bande dessinée et le goût à la lecture.

Il va également travailler :

- La créativité, l'imaginaire, la dextérité au travers de l'atelier construction du cadre.
- L'esprit d'équipe, la coopération, le vivre ensemble, le respect, la tolérance, le respect du matériel, le respect du livre, ... au travers des diverses animations prévues.
- La confiance en soi, le travail de la voix avec les ateliers théâtre.

En fin de semaine, un défilé et/ou une visite d'un musée vivant est prévu afin que les enfants puissent faire découvrir ce qu'ils ont réalisé durant la semaine de plaine.

Notre partenaire principal lors de cette semaine de plaine est la Compagnie buissonnière, c'est une compagnie de théâtre action.

Un animateur spécialisé en théâtre va venir rencontrer et travailler avec les enfants et l'équipe afin de favoriser au travers de divers ateliers théâtre la découverte, le travail de la voix, la confiance en soi et le développement des enfants.

Avant la plaine

1. Préparation des animateurs/trices anticipée avant la semaine de plaine de vacances

Les animateurs et la coordinatrice de plaine engagés par la Commune se rencontrent durant le mois qui précède la plaine. Dans l'idéal, c'est eux qui conviennent du thème de la plaine qui en sera le « fil rouge », dans des cas particuliers (manque de temps ou de consensus), c'est la coordinatrice des plaines qui le choisit.

On établit un planning précis des journées ainsi que les responsabilités de chaque animateur/trice ; on fixe la « tournante » pour l'accueil du matin et du soir. L'équipe d'animateurs est composée (sur base de la formation de chacun et de leur souhait d'animer les groupes des petits ou les groupes des plus âgés). Des fiches de jeux, du matériel et des livres de travaux manuels, des jeux de société, ainsi que le référentiel psychopédagogique édité par l'ONE sont mis à la disposition de l'équipe.

Chaque animateur/trice reçoit « le carnet de l'animateur », remis à jour chaque année, qui rappelle les droits et les devoirs de la fonction. Il/elle reçoit également une copie de son contrat à remettre signée au service du personnel de la Commune.

2. Mise à disposition du matériel d'animation et de bricolage adéquat

En fonction du thème retenu, du matériel de bricolage est acheté avant le début de la plaine sur base d'une liste établie pendant les réunions de préparation. Une récolte de matériel de récupération pour les activités ludiques peut être organisée dans les écoles ou auprès de parents dont les enfants fréquentent les plaines (rouleaux de papier peint, boîtes en carton de tous formats, tissus, ballons, ...). Du matériel de psychomotricité est mis à la disposition des animateurs/trices des plaines.

3. Mise à disposition du matériel de nettoyage et de la batterie de cuisine

- matériel de nettoyage et d'entretien des lieux des plaines (savons, produits d'entretien, sacs poubelles de couleurs différentes pour l'apprentissage du tri des déchets), papier toilette en suffisance, papier essuie-mains, torchons, essuies de vaisselle, ... ;
- pour le bon fonctionnement des repas (bols, gobelets, couverts, ...), appartenant à l'école et à la salle (four, ustensiles de cuisine), etc.
- la coordinatrice prend contact avec le service communal responsable des assurances afin d'offrir la meilleure couverture aux enfants participant aux plaines ; elle vérifie également les trousseaux à pharmacie ;
- une personne de l'équipe communale est mise à la disposition des plaines pour un nettoyage quotidien des lieux.

4. Préparation des locaux d'accueil, la veille du début de la plaine

Les animateurs/trices se voient la veille des plaines pour préparer les locaux mis à leur disposition. Ils commencent la décoration et disposent les lieux en fonction des différents groupes d'enfants ; ils affichent les consignes et prennent possession des lieux.

5. Mise à disposition de tout le matériel administratif nécessaire au bon accueil des enfants

Il revient à la coordinatrice attitrée des plaines d'établir des listes des enfants inscrits aux plaines par ordre alphabétique, par groupe d'âge, d'avoir à sa disposition tous les documents nécessaires aux déclarations d'accidents éventuels, la liste des numéros d'appels d'urgence et des numéros d'appels des personnes responsables au niveau communal.

Les règles de sécurité et les consignes en cas d'urgence sont rappelées et affichées près de la boîte de secours dont le contenu a été vérifié avant le début des plaines.

6. Rédaction et l'envoi d'une lettre à chaque famille avant le début des plaines

Il s'agit d'une confirmation de l'inscription. On y explique le thème choisi et on présente aux parents le déroulement d'une journée type : on énumère toute une série de petites choses qui permettent de bien fonctionner lors de ces plaines (apporter des vêtements de rechange pour les plus petits, une veste de pluie, ...).

7. Inscriptions par semaine pour assurer la cohérence et le suivi des activités

Les périodes de plaines se terminent la plupart du temps par un spectacle offert aux parents et si les enfants n'ont pu participer que de manière ponctuelle aux plaines, ils ne profitent pas pleinement de ce moment de grande émotion!

La connaissance préalable du nombre d'enfants permet en outre de constituer des groupes stables et dont l'encadrement est adéquat. C'est pourquoi nous clôturons les inscriptions au plus tard une semaine avant le début des plaines : cette demande figure dans les divers documents publicitaires des plaines.

Pendant la plaine

Pour permettre aux parents de confier leur(s) enfant(s) en toute sérénité et pour que la plaine de vacances puisse répondre à leurs attentes, il faut viser l'épanouissement des enfants : donner un contenu éducatif et ludique aux activités, respecter les rythmes des enfants et ainsi permettre aux parents de partir le matin en toute quiétude vers leurs activités professionnelles ou autres.

Pour atteindre ces objectifs, il faut :

1. Offrir aux familles une information de qualité

Dès l'inscription du ou des enfant(s) à la plaine, les parents reçoivent des renseignements oraux et une lettre de confirmation de l'inscription. Le Règlement d'Ordre Intérieur ainsi que le Projet d'Accueil sont à disposition des parents sur le site de la Commune et sur le bureau d'accueil des plaines.

Nous insistons auprès des parents sur la nécessité de respecter les horaires afin de ne pas perturber l'organisation des activités. En effet, rien n'est plus désagréable pour un enfant que de devoir prendre en cours de route une activité qui a débuté sans lui le matin ou de devoir quitter la plaine avant la fin de la journée sans avoir pu terminer un bricolage !

2. Accueillir les parents

La coordinatrice de la plaine est présente chaque jour à 8h30. Les parents sont accueillis à la Maison du village de Finnevaux à partir de 07h30. Un animateur doit être présent à partir de 07h30 tous les jours, l'équipe doit être au complet à 8h45. Les activités structurées débutent à 9h00. Le premier jour, l'équipe accompagne les parents des nouveaux inscrits afin de les orienter et de leur expliquer le fonctionnement de la plaine.

Le premier contact entre les parents et l'équipe d'animation est capital. Il s'agit d'établir un rapport de confiance et un climat rassurant pour les parents et pour leurs enfants. Les parents arrivent le matin et, tandis qu'un des animateurs prend l'enfant en charge, la coordinatrice pose quelques questions aux parents, surtout pour les plus jeunes.

Ceci permet de savoir comment réagir par rapport au comportement de l'enfant et d'agir préventivement.

En fin de journée, lors du départ des enfants, un animateur ou la coordinatrice répondra aux éventuelles questions des parents, afin de leur donner un petit aperçu de la participation de leur(s) enfant(s) aux activités du jour, voir ce qui a bien fonctionné ou non, ...

3. Permettre aux enfants de se sentir en confiance, de développer leur autonomie et leur créativité

Le développement « social » (vie en groupe), « cognitif » (découvertes et nouvelles expériences), « affectif » (confiance en soi et autonomie, sentiment de sécurité), « psychomoteur » (ça doit bouger !) de l'enfant sera le fil conducteur de toute l'organisation de la plaine de vacances de la Commune de Houyet. Nous visons à une meilleure intégration sociale par la coopération avec les autres.

a. Développement social :

La vie en groupe est un apprentissage en soi. Chacun a sa place, ses droits et ses devoirs. Les règles de vie sont négociées en début de plaine, dans chaque groupe, avec les enfants. Des concertations sont réalisées avec les enfants afin que chacun puisse s'exprimer à propos de sa journée, de ses envies en ce qui concerne le déroulement de la journée du lendemain...

Pour les parents et les enfants, les plaines de vacances sont aussi un lieu d'intégration sociale, une manière de faire connaissance avec d'autres familles et ainsi mieux connaître leur environnement direct.

Pour offrir aux enfants un climat de confiance sécurisant et pour respecter les différents rythmes des enfants et l'individualité de chacun, des groupes sont créés et répartis par tranche d'âge :

Les enfants de 2,5 – 6 ans

Les enfants de 7 – 12 ans

Un groupe d'enfant de 5 – 7 ans peut être créé (à voir en fonction du nombre d'enfants).

b. Développement cognitif :

Permettre aux enfants qui n'ont pas l'occasion de pratiquer un sport de faire des activités créatives, en ayant accès à des lieux, des contextes et des activités dont ils n'ont pas l'habitude...

c. Développement affectif :

Développer l'affectif de l'enfant, sa confiance en lui. Développer l'autonomie et la construction d'une image positive de lui-même. Développer aussi l'esprit d'équipe et la socialisation en lui apprenant le respect des autres et de l'environnement dans lequel il évolue.

d. Développement psychomoteur :

Grâce à des activités sportives, psychomotrices, permettre aux enfants d'apprendre à se dépasser et à aller jusqu'au bout de leurs efforts, tout en respectant leur capacité individuelle.

4. Assurer le bien-être, l'épanouissement et le développement des enfants

« Dans un Centre de vacances... le mot vacances a tout son sens : il s'agit bien de souffler, de se détendre, de prendre du bon temps et de s'amuser... » nous disait le « Focus de l'ETE 2018 » de l'ONE.

Cette notion d'esprit de vacances sur laquelle l'ONE insiste est fondamentale et traverse les différents axes de l'organisation de la plaine. Il est essentiel que les enfants y vivent de vraies vacances. C'est d'ailleurs le principe qui les définit dans la publicité communale : « Les plaines de vacances communales de Houyet contribuent à l'épanouissement de vos enfants et leur permettent de vivre des vacances enrichissantes, ludiques et diversifiées. »

Les activités proposées favorisent le plaisir de jouer, le développement physique selon les capacités de chacun, la créativité et l'éveil des sens. Elles sont diversifiées et font appel à l'originalité. Ce qui compte c'est la détente, le bien-être et l'impression pour l'enfant d'être « vraiment en vacances » même s'il reste en Belgique.

Des jeux d'intérieur et d'extérieur sont prévus pour tous en tenant compte de l'évolution de la météo.

Les activités rencontrent les différents besoins des enfants :

a. Développement physique

Activités sportives pour tous les enfants (par groupe), dans la cour de la salle : tour du monde, jeux de ballons, jeux divers.

b. Développement de la créativité

Dans les différents locaux de la salle on permet aux enfants de développer leur créativité, leur dextérité, la maîtrise et la précision de leurs gestes en les laissant s'exprimer au travers de la peinture, du modelage, du découpage, les travaux manuels en général.

Différents matériaux sont utilisés pour les travaux manuels (papiers divers, terre, pastels, tissus, assiettes en carton, peintures, ...)

c. Développement sensoriel

Eveil des sens : le toucher, l'ouïe, le goût, l'odorat, ... les activités diverses et les jeux s'y rapportant. Eveil musical, activités culinaires, séances « à l'aveugle » (toucher, goût, odorat), etc.

d. Développement de la personnalité

Responsabiliser les plus âgés vis-à-vis des plus jeunes (je t'aide à ouvrir ta boîte à tartines, je te donne un coup de main pour nouer tes lacets...). Respect de chacun par rapport aux autres et à l'environnement (locaux et nature extérieure). Développement de chacun par rapport aux règles de vie en communauté. Dépassement de soi.

e. Développement du sens pratique

Développer le sens pratique chez les enfants en leur apprenant à respecter le matériel, le rangement du matériel, de leurs vêtements, des tables, des chaises, ... Les responsabiliser en leur donnant la satisfaction d'avoir contribué au bon déroulement de la journée.

f. Développement social

Développer le sens du partage et du respect tant entre eux que par rapport à l'adulte, l'équipe d'animation, le personnel communal, les parents et tout autre visiteur... Développer leur personnalité en les laissant s'exprimer tout en canalisant leur énergie... Le jeu est le moyen par excellence d'apprentissage de la citoyenneté et de la participation. Il offre la possibilité à chacun de s'exprimer, d'expérimenter, d'échanger et de découvrir.

Les moments de pure détente ne sont pas oubliés afin de permettre aux enfants de décompresser et de faire « ce qu'ils aiment » sans contrainte mais toujours sous l'œil attentif de l'équipe. Il est important, pour garder l'esprit de vacances, de reconnaître qu'un enfant n'a pas toujours envie de participer aux activités. Des coins doux pour les grands comme pour les petits sont installés pour ceux qui ont seulement envie de « RIEN faire » ou de rêver...

Le planning hebdomadaire tient compte de ces différents besoins. Ce planning est mis en place avec toute l'équipe d'animation et est préparé au cours des réunions organisées préalablement à la plaine de vacances.

5. Un accueil spécifique pour les enfants de 2,5 à 4 ans

Des activités spécifiques sont prévues pour les enfants de moins de 6 ans. Des rondes, des comptines, des jeux de ballons, des travaux manuels adaptés à leur jeune âge sont également au programme.

De petites balades sont prévues autour de la salle. Des séances de psychomotricité sont organisées : petite course, jeux de balles, passage du tunnel, jeux avec le parachute, course parcours avec des cubes, des cerceaux, des plots, jeux de foulards...

Des couchettes sont prévues pour la sieste dans un local spécifique. Un coin à langer intime et respectant le bien-être des plus jeunes est aménagé. Des locaux et du matériel spécifique sont mis à la disposition des enfants de moins de 6 ans ainsi que de l'équipe d'animation.

6. Une organisation souple, variée qui s'ouvre vers d'autres publics

Un thème conducteur est choisi par l'équipe d'animation pour la plaine. Les activités tant sportives que manuelles sont établies en fonction de ce thème. Il est adapté et se module en fonction de l'âge, des capacités et des besoins des enfants et de la météo.

Dans chaque groupe d'enfants, l'animateur désigne à tour de rôle les enfants qui seront responsables du rangement et du nettoyage des tables. Une attention toute particulière sera donnée à l'éducation à l'environnement, au respect de la nature ainsi qu'au tri des déchets.

7. Mettre en place un accueil accessible pour tous financièrement

Le prix de la plaine n'est pas un obstacle à l'inscription de l'enfant. Des solutions individuelles sont trouvées en fonction de chaque situation sociale. Une collaboration avec le CPAS de Houyet est d'ailleurs faite dans ce sens. Un prix dégressif pour les familles nombreuses est proposé. Des attestations de déductibilité des frais de participation aux plaines sont remises à la personne qui paie les frais et qui a le(s) enfant(s) fiscalement à charge.

8. Offrir aux enfants un encadrement par des animateurs compétents et acteurs du projet pédagogique

Les enfants sont encadrés par du personnel qualifié et en nombre suffisant.

Notre encadrement se compose :

D'une coordinatrice brevetée attitrée. Celle-ci gère le carnet de soins dans lequel sont transcrits tous les « bobos » ainsi que les soins prodigués. Elle est responsable du bon déroulement de la plaine et est joignable de 08h30 à 16h30 au 082/676962.

Et trois animateurs/accueillants formés qui travaillent dans nos écoles.

Les normes d'encadrement correspondent donc à celles qui sont édictées par la Communauté française pour les plaines de vacances :

- 1 animateur -trice par groupe de 8 enfants de moins de 6 ans.
- 1 animateur -trice par groupe de 12 enfants de plus de 6 ans.
- 1 animateur -trice sur trois doit être qualifié.

L'équipe d'animation doit veiller au bon déroulement de la journée mais aussi veiller à la sécurité des enfants et prévenir les petits désagréments comme les grands.

Après la Plaine

Une évaluation de chaque animateur est réalisée par la coordinatrice à la fin de la semaine de plaine.

Une évaluation globale du fonctionnement et des améliorations à porter à la plaine est établie en fonction du vécu des enfants et de l'équipe, des remarques de l'inspectrice et de celles des parents. On tente toujours d'améliorer la qualité des animations et le projet pédagogique global.